

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 1085)

SOUS-AMENDEMENT

N° AS140

présenté par
Mme Hadizadeh

à l'amendement n° AS|92 de Mme Perrine Goulet

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.